

Glossaire des termes à utiliser avec les modèles de cadres des politiques de Borealis sur les collections institutionnelles

Rév. 2025-02-19

Rédigé par : Lisa Goddard, Groupe de travail sur les politiques, Groupe d'experts Dataverse Nord

Réviseurs : Émilie Fortin et Amanda Tomé. Groupe d'experts sur la préservation, Alliance de recherche numérique du Canada

Le présent document présente les définitions des termes utilisés dans les modèles des politiques de collections institutionnelles dans Borealis. Ces définitions sont basées sur diverses sources, notamment :

- [le glossaire du CTS](#)
- [le plan de préservation de Borealis — Définitions](#)
- [la terminologie de CODATA](#)
- [la Digital Preservation Coalition](#) (« Coalition pour la préservation numérique »)

Authenticité : matériel numérique est identique à ce qu'il était à sa création, à moins que les métadonnées qui l'accompagnent n'indiquent des modifications.

Borealis, le dépôt Dataverse canadien : l'instance partagée de la plateforme Dataverse offerte en partenariat avec des consortiums régionaux de bibliothèques postsecondaires, des établissements de recherche et l'Alliance de recherche numérique du Canada. L'infrastructure technique est hébergée par Scholars Portal et les bibliothèques de l'Université de Toronto, au Canada.

Collection : récipient pour des ensembles de données (données de recherche, code, matériel documentation et métadonnées) et d'autres sous-collections qui peuvent être mis en place pour des chercheuses et chercheurs individuels, des départements, des revues et des organisations (d'après le projet Dataverse, avec adaptation). Voir aussi Collection institutionnelle.

Collection institutionnelle : une ou plusieurs collections de Borealis qui sont administrées par une seule institution de recherche (par exemple, une université, une bibliothèque académique ou un organisme de recherche). Chaque institution de recherche dans Borealis possède une collection institutionnelle qui peut contenir d'autres sous-collections et jeux de données.

Communauté d'utilisateurs cible : groupe identifié d'utilisateurs potentiels, susceptibles de comprendre un ensemble donné d'informations. La communauté d'utilisateurs cible peut être constituée de plusieurs communautés d'utilisateurs. La communauté d'utilisateurs cible est définie par l'Archive et sa définition peut évoluer au cours du temps (terme OAIS).

Contenu : comprend, sans s'y limiter, les renseignements, les données, le texte, les logiciels, les scripts, les images et les éléments interactifs générés fournis ou autrement rendus accessibles par le fournisseur d'un dataverse institutionnel.

Curateur, curatrice : personne responsable de la gestion d'un ensemble de contenu dans la collection institutionnelle de l'Université, ce qui comprend la prise de décision relative à l'acceptation des soumissions, la vérification et l'amélioration des métadonnées, et la migration du contenu, au besoin.

Curation médiatisée : le service de dépôt crée la collection ou nom de la déposante ou du déposant (ou le jeu de données) dans Borealis. Ensuite, le service de dépôt assure la curation des données, puis les publie, sous réserve de l'approbation de la déposante ou du déposant, dans certains cas (p. ex., sauvetage de données, curation de données ouvertes), du service de dépôt.

Curation non médiatisée : la déposante ou le déposant crée ses propres collections et jeux de données dans Borealis, dépose ses données et les publie. Le service de GDR s'appuie uniquement aux fonctionnalités intégrées de Borealis.

Curation semi-médiatisée : le service de dépôt crée une collection ou entame le dépôt du jeu de données dans Borealis, puis attribue un rôle au service soumet les données dans sa collection (ou son jeu de données). Selon la politique locale, soit le jeu de données est à des fins d'examen par l, soit la déposante ou le déposant demande que le jeu de données soit examiné par l'équipe de gestion des données avant ou après sa publication.

Curation : gestion et promotion de l'utilisation des données lors de leur création pour veiller à ce qu'elles soient adaptées à l'usage actuel et puissent être découvertes et réutilisées. Pour les jeux de données dynamiques, cela peut signifier un enrichissement ou une mise à jour continu afin qu'ils restent adaptés à l'objectif visé. Des niveaux plus élevés de conservation impliqueront également de faire des liens avec annotation ainsi qu'avec d'autres documents publiés (source : glossaires de CODATA et de CTS).

Documentation : informations accompagnant un jeu de données pour permettre la compréhension et l'utilisation des données par autrui, et établir leur provenance, leur historique et leur contexte. Il peut s'agir de livres de code, de dictionnaires de données, de fichiers ReadMe, de journaux de curation et d'audit.

Déposant, déposante : utilisatrice ou utilisateur qui soumet un jeu de données dans une collection de Borealis. Le plus souvent, cette personne est soit celle qui a créé le jeu de données soumis, une chercheuse ou un chercheur qui collabore avec la ou les personnes qui ont créé le jeu de données, soit une ou un bibliothécaire.

Évaluation : processus servant à déterminer si un jeu de données a une valeur archivistique à long terme suffisante pour mériter le travail de surveillance, de gestion, de stockage et de

maintien d'accès à ces données ainsi qu'aux systèmes et flux de travail connexes de manière pérenne.

Gestion des données de recherche : les pratiques couvrent l'ensemble du cycle de vie des données, de la planification à la conservation à long terme.

Ingestion : processus de saisie des données et des métadonnées dans un référentiel de données.

Intégrité : le contenu d'un fichier reste inchangé au fil du temps, à l'exception des modifications intentionnelles effectuées et documentées à des fins de préservation.

Jeu de données : toute collection organisée de données en format numérique regroupées par thèmes ou catégories indiquant ce qui est mesuré, observé ou surveillé. La présentation des données dans l'application est rendue possible par les métadonnées (source : glossaire du CODATA). Consultez le guide d'utilisation de Borealis pour [en savoir plus](#).

Métadonnées : informations décrivant une ressource afin d'en faciliter la gestion, la préservation et l'utilisation au fil du temps, notamment les informations contextuelles, historiques et techniques importantes.

Migration : transformation d'un format de fichier en une version plus récente du format existant du contenu, ou la transformation en un format complètement différent.

Normalisation : processus de conversion des copies des fichiers originaux en un des quelques formats non propriétaires, largement utilisés et respectueux de la préservation lors de l'ingestion.

Période de conservation : la durée minimale pendant laquelle un service de dépôt s'engage à stocker et à conserver un jeu de données. Après cette période, le jeu de données doit être réévalué afin de déterminer les prochaines étapes.

Préservation au niveau de bits : préservation du train de bits d'origine du fichier. Elle peut inclure le maintien de copies et de sauvegardes, le contrôle des virus, le contrôle de la fixité et le rafraîchissement périodique sur de nouveaux supports de stockage. La préservation au niveau du bit ne garantit pas l'accès futur.

Préservation du contenu : processus visant à préserver la signification, la facilité d'utilisation et la fonctionnalité du contenu numérique au fil du temps du contenu numérique au fil du temps. ([DPC Rapid Assessment Model](#))

Préservation numérique : série d'activités gérées permettant d'assurer un accès continu aux matériels numériques, y compris les données et les métadonnées, aussi longtemps que nécessaire. La préservation numérique est définie de manière très large et fait référence à

toutes les actions nécessaires au maintien de l'accès aux matériels numériques au-delà des limites de la défaillance des supports ou de l'évolution technologique (source : glossaire du CTS).

Réévaluation: le processus de réévaluation d'un jeu de données mené à une date ultérieure afin d'évaluer la valeur archivistique d'un jeu de données.

Retrait de données : retrait de l'accès à un jeu de données ou à des fichiers, ou suppression, déplacement ou élimination de métadonnées, des jeux de données ou de fichiers.